

Le COL a construit Sagardian et Sorogaina

Vendredi 26 juin, avait lieu l'inauguration des constructions effectuées par le COL (Comité ouvrier du logement), sur le site de l'ancien séminaire. Il s'agissait de l'aboutissement d'un partenariat entre les collectivités locales, un promoteur privé et le COL, opérateur social. Les premières discussions liées aux résidences Sagardian et Sorogaina ont débuté en 2007. À ce titre, cette opération présente une mixité remarquable puisqu'elle concrétise la transformation d'un patrimoine existant en appartements, la création de logements locatifs sociaux et en accession sociale et la commercialisation de lots libres.

Opération locative

L'immeuble Sagardian compte 12 logements locatifs répartis entre 2 T2, 6 T3 et 4 T4. Les loyers, charges comprises, sont de 347 euros pour un T2 (surface 50 m²), 405 euros pour un T3 (surface 68 m²) et 581 euros pour un T4 (surface 88 m²). Chaque appartement dispose d'un parking en sous-sol. Le prix de revient de ces 12 logements est de 1 581 000 euros.

L'opération a été subventionnée à hauteur de 29 % (collectivités). La commune a subventionné à hauteur de 5,5 % et le COL a emprunté 965 000 euros (près de 61 %). Sur les 12 familles, 5 résidaient à Larressore, 5 dans

les communes voisines et 2 sur le BAB. La résidence compte 8 enfants de moins de 16 ans.

Accession sociale

L'opération Sorogaina en accession compte 19 pavillons T4 (maisons mitoyennes). 6 familles résidaient en HLM, ce qui représente 30 % du parcours résidentiel. Ce pourcentage n'avait jamais été atteint avant par le COL. 6 familles vivaient déjà à Larressore, 5 dans les communes voisines et 8 sur le BAB.

15 ménages sont âgés de moins de 35 ans et 16 enfants de moins de 6 ans sont comptabilisés dans la partie accession.

Enfin, 20 adultes ont leur activité professionnelle sur le BAB. C'est la preuve que l'accession sociale par le biais des organismes HLM, et en partenariat avec les élus, permet à des jeunes couples primo accédants de concrétiser leur souhait. Des clauses anti-spéculatives ont été mises en place pour une durée de 10 ans, sauf en cas de difficultés importantes rencontrées par les accédants. Il est à signaler qu'en plus de ces constructions du COL, d'autres constructions seront réalisées dans l'avenir sur ce site resté si longtemps à l'abandon, malgré les efforts de la municipalité.

J.-B. Lataillade



L'inauguration des résidences du COL. PHOTO J.-B. L.